



---

# DEMANDE DE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

---

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Tél : 03 27 95 95 00

Fax : 03 27 92 98 64

[www.mairie-en-ligne.com](http://www.mairie-en-ligne.com)

## HEURES D'OUVERTURE :

**Lundi, Mercredi, Jeudi**

de 10h à 12h et de 14h à 17h30

**Mardi** de 10h à 12h et de 14h à 19h

**Vendredi** de 10h à 12h et de 14h à 16h

(du lundi au vendredi de 8h30 à 10h sur rdv uniquement)

Hôtel de Ville – 1 rue Jules Ferry – 59552 Lambres-lez-Douai

[www.lambreslezdouai.fr](http://www.lambreslezdouai.fr)

## **DEMANDE DE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

*Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008  
Décret n° 2010-1631 du 23 décembre 2010*

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation française financée par le Conseil Général et versée par la Caisse d'Allocation Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole, aux personnes sans ressources ou ayant des ressources inférieures à un plafond fixé par décret.

### **Conditions d'obtention :**

Le RSA varie en fonction des revenus et de la composition du foyer, il faut :

- résider en France,
- être français ou remplir les conditions de situation régulière en France,
- avoir 25 ans ou plus,
- pour les moins de 25 ans : attendre un enfant ou avoir une charge familiale ou, sans enfant : avoir travaillé au moins 2 ans à temps plein, soit 3.214 heures, dans les 3 dernières années.

### **Formalités :**

- Le CCAS de LAMBRES-LEZ-DOUAI n'instruisant pas les demandes de RSA, possibilité de retirer le dossier de demande :
- en le téléchargeant sur : <https://www.service-public.fr> (services en ligne et formulaires)
- auprès de votre Caf ou MSA,
- ou des services du département (assistante sociale – 111 rue de la Commanderie 59500 DOUAI)
- ou d'une association habilitée par les services du département.
- Dans tous les cas, vérifiez préalablement auprès de ces organismes s'ils sont compétents pour traiter votre demande

### **Instruction de la demande :**

Les dossiers sont instruits par la référente RSA du secteur de LAMBRES qui les transmet à la CAF sous 10 jours.